

Argent et transmission héréditaire

16.01.2005

Résumé

Ce texte analyse la problématique de la transmission intergénérationnelle à partir de quelques cas réels tirés de l'histoire de vie de participants à des séminaires d'implication et de recherche visant à élucider leur relation à l'argent, et à partir du film américain « La nuit du chasseur ».

Il met en lumière que l'argent n'est qu'une faible partie des « choses » transmises dans les familles, à côté d'autres biens (immeubles, terres, objets symboliques porteurs d'histoire, de culture et d'identité familiale), mais aussi patrimoine génétique, culturel, social et... psychopathologique («Les enfants héritent des contradictions non résolues de leurs parents »).

Le processus de transmission intergénérationnel et le sens qu'il prend varient selon les classes sociales et selon chaque famille, et évoluent par ailleurs dans le temps.

Cet héritage transmis est le plus souvent porteur de l'histoire de la famille, et d'histoires plus ou moins secrètes et douloureuses, potentiellement perturbantes pour son destinataire. Hériter, accepter et assumer l'héritage (ou les héritages) reçu(s) ne va donc pas de soi. Il est parfois aussi difficile d'accepter que de refuser un héritage, et le processus d'hériter peut nécessiter de longues années assorties d'un réel travail d'appropriation.

La « liquidation » de la succession d'un parent est souvent, entre les enfants, l'objet d'un « règlement de comptes » dont l'enjeu est de disputer ou d'affirmer une dernière fois sa place au sein la fratrie, et de solder des conflits parfois très anciens.

Ce texte illustre par ailleurs que l'argent est activement présent dans les moments-clé de la vie de chaque individu, et qu'il est pour lui chargé de sens multiples, conscients ou inconnus, en relation avec son histoire familiale et personnelle. Enfin, il met en lumière la puissance des émotions qu'il suscite, en relation avec la personnalité propre de chacun.

Note : le lecteur pressé peut commencer sa lecture directement au point 3 ci-dessous, p. 13 :
« La transmission au sein de la famille »

1. Définitions

- Quatre définitions pour l'argent (Dictionnaire Robert) : 1/ Métal précieux 2/ Pièce de monnaie en argent et, par extension, toute monnaie métallique 3/ Toutes sortes de monnaies 4/ Les « biens », le patrimoine qu'on possède évalué en équivalent-monnaie.

Dans le texte qui suit, nous parlerons de l'argent dans ses deux dernières acceptions.

- Etymologie de *argent* : racine indo-européenne *arg* qui signifie « briller », « éclat », « blancheur ».

Etymologie de *spéculer*, dérivé de *specula* « lieu d'observation, hauteur », lui-même de *specere* « regarder ». Libres commentaires : 1/ Dans le registre de la transmission héréditaire, d'aucuns spéculent parfois sur l'héritage qu'ils attendent de leurs ancêtres... et sur la date à laquelle ils le recevront ! 2/ Quand on spéculé, n'est-on pas amené également à regarder son image spéculaire dans le miroir de l'argent ?

- *Transmettre* évoque le sens d'envoyer, de « faire parvenir (qqch. à qqn) », puis, dès le 12^e siècle, celui de « céder (un droit, un bien) à qqn », spécialement « faire passer à ses descendants un bien matériel ou moral »
- *Patrimoine* selon le Dictionnaire historique Robert de la langue française : n.m. emprunté (1150) au latin *patrimonium* « bien de famille », utilisé au propre mais aussi au figuré, comme dans l'expression *patrimonium populi* « trésor public ». (.....) Avec son sens premier, « ensemble des biens appartenant au pater familias », il est dérivé, par l'intermédiaire de l'adjectif *patruus*, de pater (père)

Le mot désigne l'ensemble des biens, des droits hérités du père (...). Au 18^e s. , le mot avait pris le sens figuré et plaisant de « génitoires » (1718) – que l'argot a requalifié en « bijoux de famille » !

La valeur générale, « ce qui est transmis à une personne, à une collectivité par les ancêtres, les générations précédentes » (1832) a donné des acceptions spéciales en biologie (*patrimoine génétique*) et, récemment, dans le domaine de la sociologie culturelle pour désigner les biens matériels et intellectuels hérités par une communauté. (...)

- *Héréditaire* : racine latine *heres* (héritier) « qui se transmet par droit de succession » et « qui se transmet des parents aux descendants ».
- *Généalogie* : racine grecque *genea* (gène) « espèce, famille, génération ». Désigne la suite d'ancêtres qui établit une filiation, et le tableau de cette filiation.

On se limitera donc dans notre réflexion ci-après aux transmissions à l'intérieur des familles, au sens large de famille étendue.

2. Quelques exemples de transmission de patrimoine

2.1. Bernadette

Cet exemple est tiré de la présentation d'une participante lors d'un séminaire que j'ai animé en 2004 le sur le thème « Mieux comprendre notre relation à l'argent »¹.

Chaque participant était invité à présenter successivement : 1/ Sa carte d'identité économique. 2/ Un dessin qu'il avait réalisé le représentant lui-même face à l'argent. 3/ Le récit des principaux moments de sa vie dans lesquels l'argent avait joué un rôle central et marquant. 4/

¹ Séminaire bâti sur le modèle du séminaire « Histoires d'argent » de l'Institut International de Sociologie Clinique (www.sociologieclinique-iisc.com), dans le cycle Roman familial et trajectoire sociale créé par V. de Gaulejac.

Son arbre généalogique, en commentant les positions de richesse de ses ancêtres, et leurs histoires d'argent telles qu'elles lui avaient été transmises².

2.11. Carte d'identité économique

Bernadette F, divorcée, quatre enfants à charge, consultante en institution de santé et professeur à temps partiel dans une école privée

Revenus mensuels (en €) : 3515 (salaires 1540, activités libérales 725, pension alimentaire 600, allocations familiales 650)

Patrimoine (en k€) : maison 500, emprunts 70

Sentiments à l'égard de l'argent : peur du manque

Attentes / séminaire : « Décoder l'empreinte sur moi du discours de mon père et de ma mère à l'égard de l'argent ».

2.12. Dessin

Il comporte une montagne, qui représente un gros tas d'argent. A gauche de la montagne, le soleil, qui luit sur celle-ci.

A droite : Bernadette représentée par un poids (de balance) sur lequel est marqué « 1 tonne », avec un gros anneau ressemblant à une tête. Associations : « Ca me prend la tête », « Je pèse une tonne, je suis bloquée, je suis triste, il pleut ». A droite du poids, un visage vert tout rond et triste, qui regarde à l'opposé de la montagne d'argent

Commentaires : la montagne est impossible à gravir, trop abrupte. Disputes de mes parents à propos d'argent. Donc, pour moi, argent = tristesse = conflit.

2.13. Récit de vie de Bernadette au regard de l'argent

Jusqu'à 14 ans : pas de problème, j'ai été bien nourrie, bien logée, très bien vêtue.

20 ans : mariage avec Patrick. Argent plus difficile. Aide financière de mon père.

26 ans : projet d'achat d'une maison

28 ans : décès de mon père. J'hérite de 425 k€. Nous achetons une belle maison, financée en grande partie par l'héritage. Mon mari gère les affaires d'argent, me donne l'argent quand j'ai besoin de faire les courses.

48 ans : j'apprends à tout gérer (séparation d'avec mon mari)

50 ans : divorce, négociations difficiles avec mon ex-mari au sujet des partages d'argent. Enjeu : retrouver ma force vitale.

50 ans : c'est une nouvelle naissance, je me sens plus légère.

2.14. Arbre généalogique

² Certaines données, dont les prénoms, ont été modifiées pour garantir leur confidentialité. Ces modifications n'altèrent en rien le contenu essentiel et le sens de cet exemple.

Grands parents paternels : lui s'occupait de gérer de l'argent (banquier ? usurier ?), mais on n'en sait pas plus. Elle femme au foyer.

Père : héritier de sa première femme, riche, qu'il aimait beaucoup, dont il n'a jamais fait le deuil (veuf sans enfant de cette première épouse). Ses beaux-parents avaient amassé assez d'argent (beau-père : métier de souffleur de verre). Mon père a hérité de sa première belle-mère, dont il s'était occupé pendant plusieurs années avant qu'elle ne meure.

Père commerçant indépendant. Il avait de belles voitures, de beaux costumes, jouait à l'occasion un peu, homme autoritaire, ayant le sens des affaires.

Epouse ma mère en deuxièmes nocces, vers l'âge de 50 ans, elle-même veuve inconsolée – avec deux enfants - d'un mari qu'elle aimait énormément. Ma mère vient d'un milieu paysan, socialement moins « évolué » que celui de mon père. Grands-parents maternels (paysans eux-mêmes ou fils de paysans) : elle femme triste, morte jeune, lui réputé méchant.

Ma mère est une belle femme, très bonne femme d'intérieur. Mon père ne l'a pas vraiment aimée. Conflits fréquents entre eux : mon père donnait le moins d'argent possible à ma mère (sa réponse quand elle lui demandait de l'argent pour faire tourner la maison « Non, non, non, non, non ! »).

Mon demi-frère Dominique, cadre retraité, assez riche, possède une maison, et collectionne les objets d'art.

Ma demi-sœur Anne-Marie a épousé un homme un peu aventurier. Déboires financiers. Le couple a vécu plusieurs années aux crochets de ma mère, en la maltraitant, en cherchant à capter l'héritage de mon père (qui était en réalité seulement le beau-père de cette demi-sœur) puis est parti en Amérique du Sud pour tenter de faire fortune.

2.15. Commentaires de Bernadette sur son dessin, son récit de vie et son arbre généalogique

A la fin de sa vie, mon père a voulu m'initier à l'argent, car il sentait sa mort venir. J'ai refusé, car apprendre l'argent était pour moi lié à la peur de le voir mourir.

Il m'a laissé 425 k€ en héritage, a donné 100 k€ à ma mère et 25 k€ à chacun de mes demi-frère et demi-soeur. Mon père a bien réussi financièrement, j'en suis l'héritière. Mais depuis que j'ai reçu cet héritage, je ne l'ai pas fait fructifier.

Mon père donnait peu d'argent à ma mère car il voulait lui cacher sa richesse, qu'il me réservait en tant que future héritière. Il m'a beaucoup avantagée dans l'héritage en me donnant de l'argent qui était au coffre, argent qu'il m'a demandé d'aller chercher dans le coffre au moment de sa mort, pour que ma mère et mes frère et sœur n'aient qu'une part modeste de cet héritage.

Au moment de sa mort, c'est moi qui étais auprès de lui, ma mère était en retrait, à quelques mètres de son lit.

Question : où est passé cet argent de l'héritage? La maison, achetée 225 k€, a été payée à hauteur de 200 € par cet héritage, et le solde par un crédit de 50 k€ obtenu par mon mari et moi. Aujourd'hui, il reste 50 k€ (ou 70 ?) : où sont passés les 200 k€ restants ?

Pour moi, l'argent représentait la mort, car il était lié à la mort de mon père. L'empreinte de l'argent, c'est que l'argent, c'est la mort.

Mon père est mort formellement d'un cancer, mais en réalité de tristesse à cause de son veuvage jamais guéri. Ma mère, elle non plus, n'a jamais fait le deuil de son premier mari.

Je me suis séparée de Patrick, mon mari, puis j'ai divorcé, parce que j'avais l'impression que j'allais mourir d'un cancer, parce que mon élan de vie serait brisé. Je suis moi aussi dans la tristesse.

Divorcer, c'était pour moi retrouver ma force vitale.

Patrick s'est senti floué.

Décodage de l'empreinte du langage parental : mon père avait voulu être médecin. A propos de mon orientation professionnelle, il me disait : « Mieux vaut être une bonne infirmière qu'un mauvais médecin ». Il m'aimait énormément mais méprisait les femmes. C'est comme s'il m'avait dit : je te fais mon héritière, je te donne cet héritage, mais à condition que tu ne réussisses pas mieux que moi. Tu dois être conforme au désir de ton père.

Je ne me sentais pas bien avec cet héritage. C'est Patrick qui gérait les affaires d'argent. Je ne voulais pas m'en mêler. Jeunes mariés, nous avons eu un niveau de vie beaucoup plus élevé que nos amis du même âge.

Mon divorce a été pour moi l'occasion d'être enfin moi-même.

Déclaration de Bernadette à la fin du séminaire : « C'est une première pour moi. L'argent est maintenant intégré dans ma vie, il est en moi. Avant, l'argent était à côté (de moi), je me sens libérée. J'avais un poids énorme. Et voilà, je suis née (par rapport à l'argent). Le poids est défragmenté »

Autre déclaration post séminaire : « Je suis en train d'aménager ma maison différemment depuis le départ de Patrick. J'ai envie de me l'approprier ».

2.16. **Interprétations et commentaires** (non limitatifs)

- Bernadette est héritière d'un héritage que dans un premier temps elle ne peut s'approprier parce que :
 - Cet argent à un goût de mort, celle de son père qu'elle aime et dont elle est la fille unique. Mais aussi parce que son père avait lui-même hérité d'une femme riche dont il semble ne pas avoir fait le deuil de la mort. De plus, le père de cette femme aimée avait, semble-t-il, amassé un assez beau patrimoine en Amérique en exerçant un métier dangereux, celui de souffleur de verre, qui l'avait fait mourir jeune. Là encore, l'argent amassé transmis par héritage semble avoir été payé d'une mort précoce.
 - Cet argent hérité a été soustrait (« volé » ?) à sa mère, à son demi-frère et à sa demi-sœur, il est donc probablement chargé d'un sentiment de culpabilité
 - Son père l'avait beaucoup aimée - de manière un peu trop « oedipienne » ? - : ombre négative de cet attachement sur l'argent reçu en héritage de ce père ?
 - Son père avait assorti cette transmission d'héritage d'une condition en forme d'injonction paradoxale liée à son « mépris » des femmes : « Ne réussis pas mieux que moi ». Prix à payer excessif pour une jeune femme intellectuellement brillante et ambitieuse.
- Lien/ répétition entre l'histoire de son père, héritier de sa première femme, morte d'un cancer, et la conscience de Bernadette de sa propre mort (d'un cancer) si elle ne divorçait pas de Patrick pour retrouver son élan vital. Cette mort aurait fait de Patrick son héritier, comme son père avait été celui de sa première femme (à cette évocation, Bernadette a

réagi émotionnellement assez fortement ; ce lien, qu'elle n'avait jamais fait, lui a semblé très important).

- L'argent de l'héritage, en dehors du financement de la maison, a servi, dans les mains de Patrick, à mener un train de vie supérieur aux revenus du couple, et en particulier à payer cash des voitures confortables (pour continuer le goût des belles voitures du père ?), mais aussi à aller au restaurant, à payer des vacances à l'étranger etc. Autant de façons de marquer un train de vie d'héritière, puisque Bernadette avait injonction d'être héritière. Mais peut-être cela n'était-il possible que dans un relatif aveuglement : c'est Patrick qui tient les cordons de la bourse, c'est plutôt lui qui pousse à « bien vivre » (au demeurant sans grave excès), Bernadette ne sait pas bien combien Patrick dépense, ni où en sont les comptes de l'héritage....
- Le père de Bernadette était un homme autoritaire. Tout se passe comme s'il avait passé le flambeau à son gendre, qui est lui-même un homme autoritaire, et lui avait donné mandat de tenir les cordons de la bourse du couple (dans ces familles, la gestion de l'argent est une prérogative du pouvoir masculin).
- Le divorce de Bernadette et les conflits liés à la répartition des biens entre elle et son ex-mari (assez brutal dans son désir de s'appropriier la plus grande part possible du patrimoine du couple) est pour elle l'occasion de s'approprier son héritage et de commencer à transformer son rapport à l'argent : elle est obligée de le compter (évaluer le patrimoine total, différencier ses biens propres du patrimoine commun au couple), de prendre des dispositions pour se loger avec ses enfants (elle négocie de garder la maison), d'emprunter pour dédommager son ex-mari de sa part de la maison, de faire un budget prévisionnel de ses besoins et de ses ressources etc.
- On peut noter que Bernadette avait été « initiée » à l'argent par son père, même si elle avait formellement refusé de l'être :
 - Il est un commerçant habile qui gère bien son affaire et gagne bien sa vie
 - Il entretient sa fille bourgeoisement (beaux vêtements, etc.)
 - Il réussit à l'impliquer (la « faire tremper ») dans une affaire d'argent qui n'est pas banale : au moment de sa mort, il l'envoie chercher une somme d'argent assez importante déposée dans le coffre, pour la soustraire aux droits de sa mère et de ses demi-frère et demi-sœur. Cette opération était conforme à sa volonté de père, peut-être légitime à ses yeux, mais probablement illégale. Comment Bernadette a-t-elle vécu ce moment ?
 - Elle a beaucoup entendu ses parents parler d'argent, même si c'était sur un mode conflictuel : ces échanges avaient au moins le mérite (?) d'être publics, et d'être nets. C'est une forme d'initiation non négligeable, bien préférable, d'un point de vue fonctionnel, à ce qu'aurait été une situation de secret à propos des affaires d'argent. On peut penser que ces discours vigoureux de son père à propos d'argent ont contribué à rendre Bernadette capable, près de quarante ans plus tard, de tenir tête à son mari Patrick lorsqu'il s'est agi de débattre, dans un contexte assez violent, de la question délicate du partage des patrimoines.
- La représentation de l'argent dans le dessin de Bernadette est d'ailleurs ambiguë : l'argent est quelque chose de conséquent (une montagne, c'est gros et imposant), et le soleil luit sur ce gros tas d'argent. Mais Bernadette se dessine de l'autre côté, là où le soleil ne luit pas, elle est triste et se sent lourde, elle regarde (délibérément ?) dans la

direction opposée à la montagne. Ceci laisse à penser qu'au moins elle sait que la montagne existe, et où elle est située... !

- L'exemple de la situation d'héritière de Bernadette illustre assez bien que :
 - L'argent légué réfère à des souvenirs et est chargé de significations multiples et parfois contradictoires
 - Il joue un rôle, à titre principal ou secondaire, dans divers compartiments de la vie de l'héritier : ici, le choix du métier, l'achat d'une belle maison dans un quartier chic, le style de vie et de consommation, les relations avec les amis proches, les relations avec les membres de la famille proches –mère, demi-frère et demi-sœur, le désintéret pour le fait de faire fructifier le patrimoine reçu, et même vis-à-vis de la gestion courante de l'argent etc.
 - Ces souvenirs et ces significations déterminent largement la manière dont l'héritage transmis va être assumé ou non, et l'utilisation qui en sera faite
 - Dans les familles de moyenne bourgeoisie, l'argent hérité a naturellement vocation, au moins en partie, à être dépensé pour le plaisir
 - Ces histoires d'héritage, l'utilisation qui en est faite, et les significations qu'elles portent sont assez souvent vécues dans un faible niveau de conscience, au moins dans un premier temps
 - Trouver une posture (à peu près) satisfaisante par rapport au patrimoine reçu, accepter d'hériter, d'investir ce capital, d'en prendre soin, de le faire fructifier, accepter d'être éventuellement transformé(e) par son héritage, tout cela peut demander des années, voire des décennies.

2.2. Clarisse

Il s'agit d'une autre participante à un séminaire sur l'argent.

2.21. Extrait de ses déclarations

Je suis partie de chez mes parents à 19 ans. Je n'ai pas eu d'argent parce que je ne me conformais pas à leur volonté. Ils ne m'ont pas payé d'études.

Pour moi, l'argent est important, il doit me procurer une certaine aisance, et m'aider à trouver ma juste place.

J'ai envie de mettre le feu au dossier des affaires d'argent de la famille. La dette que j'ai envers mes frères et sœurs (elle en a huit) me perturbe. Pour moi, l'argent est impudique. Ce sujet est pour moi délicat, inconfortable, et même explosif, c'est difficile d'entrer dedans sans entrer dans l'horreur. Je me sens très seule dans ma famille.

Je vivais avec un ami, et une tante très vieille nous a proposé de nous vendre sa maison. Mon père m'a fortement conseillé d'acheter, en disant : « Ce sera votre maison ». Il faisait cela pour me pousser à épouser mon ami. En contrepartie, j'étais censée m'engager à m'occuper de la tante qui vivait au premier étage de la maison. Nous devions acheter le rez-de-chaussée ensemble, et moi le premier étage seule en viager. J'ai dit à mon père : « Si c'est un chantage pour que je me marie, c'est non ». J'ai dit à ma tante : « Ne t'imagines pas que je m'occuperai de toi ».

Avec mon ami, nous nous sommes séparés entre la signature de la promesse de vente et la vente définitive, à cause de cette opération. Mon père a dit : « Tes frères et sœurs vont se

substituer à ton ami pour l'achat ». J'ai refusé et nous sommes finalement convenus qu'ils me feraient en commun un prêt sans intérêt, à échéance non précisée. Je me suis sentie manipulée par mon père dans toute cette affaire. Et pourtant, je le considère comme un homme honnête, qui a une haute idée de la famille.

Pour financer ce prêt, mon père a fait une donation à tous ses enfants : en indivision pour mes frères et sœurs, en argent pour moi seule. Mais il n'y a pas eu de reconnaissance de dette. J'étais très angoissée. Je ressentais cette affaire comme glauque, c'était l'horreur. J'ignorais si j'étais vraiment en dette ou non, et pour combien, envers l'indivision, ni si j'étais ou non dans l'indivision avec mes frères et sœurs. Ceux-ci ne savent eux-mêmes pas précisément combien il y a dans l'indivision. Tout ceci est objet de conflit avec mon père.

Mon père a fait deux autres donations à ses enfants, dont une de 20 000 € à chacun. Pour moi, cette somme a été affectée à l'indivision en remboursement de ma dette envers elle. Je n'ai pas d'autres moyens de rembourser, sauf à revendre la maison. Je me sens ligotée par le poids de cette dette.

J'ai écrit à mon père pour lui demander de m'aider à y voir plus clair sur ma situation réelle à l'égard de mes frères et sœurs et de l'héritage à venir. Cette lettre s'inscrit dans un registre très conflictuel, sur fond de secrets de famille. La confusion est entretenue par mon père. Il n'a pas répondu. Je trouve légitime pour moi de comprendre ma vraie situation. L'argent est le seul motif de contact avec mon père. J'ai besoin de me libérer du poids de la dette. Il y a un amalgame entre l'argent hérité et les liens avec la famille.

Mon père veut être juste avec tous ses enfants. Mais c'est comme s'il me disait : « Je t'aime si tu es comme tu veux que je sois ». Mais cela, ce n'est pas de l'amour.

2.22. Commentaires et interprétations

Ce problème de transmission n'a pas fait l'objet d'une élucidation très approfondie. La problématique essentielle est la suivante :

- Clarisse a cherché son indépendance assez jeune, probablement pour résister à un père trop directif quant aux choix de vie de ses enfants. L'argent est pour elle un instrument de conquête de cette indépendance.
- Son père met en place une stratégie très construite pour la rendre dépendante de lui-même et de ses frères et sœurs.
 - Première manipulation de la part de son père : « Si tu veux n'en faire qu'à ta tête, je ne te paierai pas d'études ».
 - Deuxième manipulation : profiter de la proposition de la vieille tante pour pousser Clarisse au mariage avec son ami, et l'obliger à s'occuper de cette tante, pour la réinsérer dans le tissu familial.
 - Troisième (tentative de) manipulation : puisqu'elle a rompu avec son ami, ficeler Clarisse à ses frères et sœurs en l'obligeant à acheter avec eux collectivement le rez-de-chaussée de la maison de la tante
 - Quatrième opération : remplacer l'acquisition en commun de l'appartement, refusée par Clarisse, par un prêt accordé conjointement par les frères et sœurs constitués en indivision parune donation que le père décide probablement de faire à cette occasion

- Cinquième manipulation : faire des montages financiers de transmission de son patrimoine suffisamment complexes et peu clairs pour que les enfants, et en particulier Clarisse, n'aient pas les moyens de comprendre qui est propriétaire de quoi, débiteur de qui ni de combien, ni qui a droit sur quoi par rapport au reste de l'héritage.
- Sixième manœuvre : refuser de donner des éclaircissements en réponse à la lettre de demande de Clarisse.
- Septième manœuvre : créer un climat de conflit autour des questions de transmission de patrimoine.
- Cette stratégie est très déstabilisatrice pour Clarisse.
 - Etre propriétaire d'un appartement, ou mieux encore d'une petite maison de ville, est pour elle un moyen de sécurité financière, et donc d'indépendance
 - Mais elle ne peut y accéder qu'en passant sous les fourches caudines de son père qui semble chercher à la ligoter surabondamment. Clarisse est certes en conflit avec lui, mais reconnaît son honnêteté, et n'ose rompre un contrat non écrit de fidélité envers lui.
 - En réponse à ces multiples manœuvres, elle a mis en place une stratégie pragmatique et apparemment bancal, qui consiste à dire à son père et à sa tante qu'elle n'est pas prête à payer les contreparties de son accession à la propriété de cette maison, mais dans laquelle Clarisse ne s'autorise pas à se révolter contre lui ni à dénouer vraiment des liens multiples qui lui sont imposés
- La stratégie de transmission du père est intéressante en ce qu'elle illustre comment un chef de famille vieillissant peut utiliser les mécanismes de transmission de son patrimoine non pas pour se dépouiller au profit de ses enfants/héritiers ni pour aider ceux-ci à conquérir leur autonomie, mais pour brouiller les cartes, garder ses enfants en état de dépendance, et tenter de les maintenir dans un état probablement illusoire d'unité fusionnelle et d'indifférenciation

2.3. Paroles (de cinq participants différents) entendues dans les séminaires sur l'argent

- L'argent que mon père m'a donné (environ 15 000 €), je ne sais pas bien si c'est un don ou un prêt.
- Lorsque j'avais 21 ans, une tante qui avait épousé un banquier Suisse m'a légué à son décès près de 2 millions d'euros. Elle était veuve et sans enfants.
 J'ai été très déstabilisé. Troublé par trop d'argent. J'étais perdu. Je ne voulais plus lire les documents que la banque suisse m'envoyait. Pendant 10 ans, je n'y ai pratiquement pas touché. Je voulais me prouver que j'avais de la valeur en gagnant de l'argent par moi-même. En même temps, cet argent m'a donné un sentiment de toute puissance.
 A 32 ans, je me suis marié, et nous avons acheté une très belle maison. Mais je n'avais pas sué sang et eau pour gagner cet argent. Cette maison m'appartenait juridiquement, mais pas psychologiquement. Quinze ans plus tard, nous allons bientôt y faire des travaux de rénovation. Je pense que je m'en sentirai enfin propriétaire !
- Un jour, mon père m'a fait une remise de 750 € sur la dette que j'avais envers lui. J'ai trouvé cela énorme. Ca m'a fait un choc. Une stupéfaction. J'étais reconnaissant, j'avais envie de le prendre dans mes bras. Mais il a banalisé cela. J'avais du mal à rembourser

mes dettes à l'égard de mes parents. Je considérais qu'ils me devaient quelque chose. C'était conflictuel entre mon père et moi. Je ne sais pas ce que je lui dois. C'est lui qui sait, je ne fais pas les comptes. Je lui demande : « Combien je te dois ? »

J'ai reçu une remise de 750 € de mon père, et plus tard j'ai mis 750 € sur le livret de ma fille, mais je n'ai pas fait le rapprochement à ce moment-là... !

- Papa nous a fait hériter d'une spoliation d'héritage. Notre héritage a été accaparé par quelqu'un d'autre qui n'y avait pas droit. C'est Papa qui a organisé cette spoliation, consciemment et inconsciemment. Il était très riche. Il tenait cette richesse de l'entreprise de parfums qu'il a achetée grâce à un prêt consenti par son père, qui avait lui-même gagné beaucoup d'argent avec les Allemands, du temps de l'Occupation. Donc l'entreprise, c'était de l'argent sale.

Il a dépensé une grande partie de son argent. A nous ses enfants, il n'a laissé que sa maison dans le Sud-Ouest, et il a revendu son entreprise pour une bouchée de pain à sa maîtresse, qui a été aussi son associée pendant longtemps.

Mon père m'avait toujours dit : « Je te déshériterai ». Peut-être ne voulait-il pas me transmettre ce « mauvais argent » reçu sous forme de prêt de son père... J'ai dit à Papa ce qu'il n'a pas osé dire à son propre père : « Ton argent, garde-le ! ». J'avais 22 ans

- Parler de l'héritage que je toucherai à la mort de ma mère, cela évoque pour moi de « passer à la caisse », c'est violent... !

2.4. La nuit du chasseur

Il s'agit du film américain réalisé en 1956 par Charles Laughton.

2.41. Scénario

Années 1930 aux USA. Deux enfants, John, environ 10 ans, et sa sœur Pearl, 5 ans, jouent devant leur maison. Leur père, Ben Harper, arrive en auto. Il vient de faire un hold up, il est très excité, car poursuivi par les policiers. Il cache précipitamment les 10 000 dollars (une somme très importante à cette date) dans le corps de Miss Jenny, la poupée de Pearl, et fait jurer à John, et accessoirement à Pearl, de ne dire à personne, pas même à leur mère Willa, où est caché cet argent. Ils doivent le conserver jusqu'à leur maturité, pour bénéficier de ce capital quand ils entreront dans la vie active.

Sous les yeux des enfants, le père est arrêté (assez violemment) par les policiers. En prison, il partage la cellule de Harry Powel, un truand qui se fait passer pour un pasteur (Robert Mitchum). Dans son sommeil, attentivement écouté par Harry, il évoque l'existence de ce magot, mais ne révèle pas où il est caché. Il sera jugé et pendu pour avoir tué deux personnes dans le cadre du hold up.

A sa sortie de prison, le (faux) pasteur cherche à s'approprier l'argent. Il s'approche donc de la maison et de Willa, veuve de Ben Harper, réussit à l'épouser, et commence à harceler les enfants pour savoir où se trouve le magot. Harry Powel a dit à Willa que Ben Harper a jeté l'argent au fond de la rivière et elle le croit. John et Pearl résistent courageusement aux pressions diaboliques d'Harry devenu leur beau-père. Willa prend le parti d'Harry contre son fils John, qu'elle accuse de mensonge et d'insoumission. Elle comprendra plus tard qu'il y a un secret entre John et son père, secret dont elle est exclue.

La poupée, dont Pearl ne se sépare quasiment jamais, est omniprésente dans la vie de la famille, mais Harry et Willa ne soupçonnent pas qu'elle cache le magot... ! Un soir, Pearl

joue seule devant la maison. Elle a innocemment sorti tous les billets de la poupée, les a étalés autour d'elle, et elle découpe quelques billets pour en faire des figurines qui représentent... elle-même et son frère John. Celui-ci arrive, l'aide en urgence à ranger tous ces billets juste au moment où Harry surgit et demande aux enfants ce qu'ils font. Mais Harry est arrivé quelques instants trop tard, les enfants ont tout rangé... !

Plus tard, Harry harcèle à nouveau Pearl, qui résiste et garde le secret. Il la menace de lui casser un bras. Willa, la mère de Pearl, les surprend et découvre l'inquiétante réalité sur son nouveau mari. Mais elle ne veut pas se rendre à l'évidence et s'accroche à l'idée qu'il est un homme de Dieu.

Harry, se sentant découvert, tue Willa, jette son corps dans la rivière, et fait croire aux voisins qu'elle est partie en voiture en abandonnant tout le monde. Gardant les enfants désormais orphelins de père et de mère, Harry poursuit son travail de harcèlement sur les enfants. Pearl finit par révéler que l'argent est caché dans le ventre de sa poupée, mais les deux enfants réussissent à s'enfuir sur le fleuve en emportant celle-ci, en utilisant la barque de leur père Ben Harper.

Harry les poursuit à cheval tout au long de la nuit (« la nuit du chasseur »), fait le siège de la maison où ils ont été recueillis par une femme en mal d'enfants, est sur le point de s'approprier la poupée. Mais les policiers arrivent, ils ont découvert qu'Harry est le meurtrier de Willa, ils l'arrêtent sous les yeux des enfants, en une scène violente qui ressemble étrangement à celle de l'arrestation de Ben Harper, le père des enfants.

John ne supporte pas cette vision et ce qu'elle évoque. Il prend la poupée, se précipite vers Harry en train d'être immobilisé par les policiers, éparpille les billets sur le corps de Harry et dit : « Tenez, reprenez-le, reprenez-le, j'en veux pas, Papa, c'est trop, tenez, tenez ! ». Il tombe dans les pommes.

Plus tard, il est appelé à témoigner lors du procès de Harry, et d'abord invité à reconnaître l'accusé. Au milieu d'une foule surexcitée qui exige la pendaison du monstre accusé d'avoir tué au moins 25 femmes, dont sa propre mère, John refuse de tourner la tête vers Harry, il ne témoignera pas contre lui.

2.42. Commentaires, interprétations

- Nous sommes ici en présence d'une transmission d'argent relativement classique d'un père qui lègue une somme d'argent à ses enfants en vue de les protéger et de les aider à s'établir dans la vie lorsqu'ils seront devenus jeunes adultes.
- Problèmes : 1/ Cet argent est le fruit d'un vol, qui a entraîné la mort de deux personnes. 2/ Il représente une très forte somme d'argent, et ne peut que susciter de fortes convoitises. 3/ Il est transmis dans l'extrême urgence. 4/ Il est assorti d'un projet parental : c'est pour les aider à s'établir dans la vie. 5/ Assorti également de deux injonctions graves à John : Jure de ne rien dire à personne (et notamment à ta mère) ; jure de veiller sur ta sœur Pearl.
- L'endroit où Ben Harper a choisi de cacher, de « placer » cet argent est puissamment évocateur : dans le ventre de la poupée de Pearl. C'est-à-dire dans le corps de ce qui est pour sa fille un objet transitionnel, un objet qui représente pour elle un intermédiaire entre son propre corps et le monde extérieur. Dans cette poupée qu'elle appelle Miss Jenny, comme s'il s'agissait d'un membre de sa famille, qu'elle transporte continuellement avec elle, et qui dort entre eux deux comme si c'était un petit frère ou une petite sœur. On peut y voir le symbole d'une incorporation de l'héritage transmis, incorporation dans un

premier temps imposée par le donateur, mais que les héritiers semblent accepter et intégrer.

- Autre symbole de l'acceptation de cet héritage : Pearl, bien entendu sans avoir conscience de la signification de son geste, transforme les gros billets en figurines qui les représente, elle et John. Comment mieux satisfaire le projet paternel qu'en transformant des billets, qui ne sont en réalité que du papier, pour représenter et « construire » des personnages, ou des personnes, pour se construire soi-même ? Les psychologues disent que l'argent est une sorte d'enveloppe psychique du soi, ou encore un prolongement du moi, un représentant du moi. Pearl en donne sans le savoir une belle illustration... !
- Cet argent est doublement porteur d'un secret : sur son origine et sur son emplacement. C'est ce secret qui, tout au long du film, va « pourrir » la vie de John et de Pearl, les soumettant à des épreuves effrayantes de la part de Harry. Il perturbe également la relation entre John et sa mère en instaurant entre eux la distance, le soupçon et le mensonge.
- C'est également cet argent et les secrets qu'il porte qui vont causer le meurtre de Willa : Harry la tue parce qu'il se sent démasqué dans sa volonté de s'approprier l'argent par tous les moyens
- Les enfants font preuve d'une extraordinaire fidélité à la promesse faite à leur père, et cherchent au-delà de leurs forces à assumer l'héritage paternel. Pearl alterne des actes de résistance inattendus de la part d'une aussi jeune enfant, et des actes de « laisser-aller » plus en accord avec son âge, notamment quand elle joue à découper des figurines dans de grosses coupures de dollars, et quand elle avoue finalement où se trouve l'argent. John, lui, se comporte presque jusqu'au bout comme un petit homme... mais finit par craquer lorsque Harry est molesté par les policiers comme son père l'avait été.
- C'est un des tournants du film : John finit par craquer, il n'en peut plus de « gérer » cet héritage trop lourd pour lui, il s'adresse à son père à travers Harry en lui disant : « Reprends ton argent, Papa, je n'en veux pas, c'est trop ». Comme s'il disait : je n'en peux plus, ce que tu me demandes est au dessus de mes forces, j'abandonne, je ne peux plus accepter cet héritage que tu as voulu me transmettre
- Cet héritage est donc finalement refusé parce que trop monstrueux du fait de son montant. Mais aussi parce qu'il est maudit, à cause des images ou des événements ou des épreuves trop insupportables dont il est chargé : l'humiliation du père molesté sous ses yeux par les policiers, puis sa mort ignominieuse par pendaison, le harcèlement durable et destructeur venant de Harry, le silence à opposer par tous les moyens aux menées de Harry et de Willa, puis le meurtre de celle-ci etc. On peut imaginer que John n'est pas clairement informé que son père a tué deux personnes au moment du hold up, mais il peut se poser des questions sur les raisons qui ont conduit son père à la potence : secret de famille directement lié à l'héritage.
- Le magot n'est pas le seul bien légué par Ben Harper à ses enfants. Il y a également son canot. Il était mal entretenu, et c'est John qui demande au voisin, qu'il appelle oncle Birdie, de calfater cette barque pour pouvoir l'utiliser pour aller à la pêche avec lui. Lorsque les enfants, poursuivis par Harry, tentent de fuir, ils le feront par le fleuve, en utilisant la barque rénovée de leur père. C'est donc un objet non investi par le père, mais investi par John comme venant de son père, qui sera l'instrument de leur survie.... ! Les transmissions, et en particulier les transmissions utiles, ne sont pas toujours celles qu'on croit... ! Pour être utile, la chose transmise doit être investie affectivement par l'héritier.

- Est-ce la volonté délibérée du réalisateur, ou une sorte de lapsus de mise en scène : le spectateur ne saura pas ce que devient le tas de billets que John répand sur le corps de Harry au moment où celui-ci est arrêté par les policiers. Il s'agit d'une très forte somme d'argent, le film entier tourne autour de ce magot et..... celui-ci semble s'envoler comme par enchantement, comme s'il n'avait au fond aucune importance. Peut-être faut-il y voir l'illustration que l'argent n'est rien, que l'argent n'est que du vent, ou du moins que l'argent n'a de valeur que si quelqu'un se l'approprie et l'investit en le chargeant d'un projet. S'il n'est plus investi d'un projet, s'il n'est pas approprié, incorporé par une personne motivée par lui, l'argent retourne à son statut d'objet vide de toute substance.
- Au total, quel bilan peut-on tirer de cette histoire d'héritage impossible ?

Si le projet du père, tel qu'il l'a formulé avant de mourir, était de protéger ses enfants et de les aider à se lancer dans la vie, on peut considérer qu'il a formellement échoué, puisque l'argent a disparu, et que John a formellement refusé cet héritage.

Mais on peut porter un autre regard : ces deux enfants ont affronté avec courage et intelligence des épreuves qui résultaient des initiatives de leur père, et qu'on peut voir comme un parcours initiatique. De plus, John a tenu son engagement de protéger sa sœur. Ce faisant, il s'est construit comme homme et sera largement capable, le moment venu, de faire face aux épreuves de la vie : le projet de transmission de son père peut donc être considéré comme réalisé... !

Cela illustrerait que les parents ne transmettent pas toujours exactement ce qu'ils projetaient de transmettre, ou du moins que la transmission peut prendre des formes qui leur échappent

3. La transmission au sein de la famille

3.1. L'ordre généalogique de la transmission

- Nous sommes tous nés d'un père et d'une mère, au croisement de deux lignées familiales venant du fond des âges. Nous sommes inscrits dans un ordre généalogique, c'est-à-dire dans une descendance organisée et structurée dans laquelle chacun de nous occupe une place clairement identifiée et authentifiée par la société (à travers les actes de naissance, de mariage et de décès), assignée à l'avance d'abord comme enfant, puis comme parent, grand parent, comme homme ou comme femme porteur d'un patronyme et d'un prénom
- Chaque individu est donc un maillon d'une chaîne familiale constitutive de la société, à la fois descendant et géniteur, il est à un point nodal d'une histoire qui a commencé avant lui et qui se transmet à travers lui aux générations suivantes³
- Cette histoire, et cette société en mouvement traversent chacun de nous de façon irrépressible à travers le processus de transmission, dans lequel nous sommes successivement (et parfois conjointement) receveur et donateur, y compris si nous n'avons pas de descendance directe. Même si nous le voulions, il est pour nous impossible de ne pas hériter et de ne pas transmettre
- Cet impératif généalogique de transmission se joue dans différents registres :
 - le registre social, en instaurant la hiérarchie entre les générations qui est au fondement de l'échange, de la socialisation, de la culture, de la règle et du droit

³ V. de Gaulejac, *L'histoire en héritage*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p. 96

- le registre psychique, et notamment inconscient, qui est le lieu des émotions, des désirs, des pulsions aveugles, des violences hors de toute règle et de toute loi⁴
- le registre culturel, celui des valeurs, des croyances, des connaissances
- le registre économique, celui de l'argent et des biens matériels.

Ce processus de transmission est à la fois massif, irrépressible et en majeure partie aveugle.

3.2. La transmission, approche globale

- Qu'est-ce qui est transmis dans la famille ?

Pas uniquement l'argent et les objets ou les biens matériels (immeubles, terres, objets d'art, meubles) transmis par héritage à l'issue d'un décès, mais aussi de nombreuses autres réalités matérielles et immatérielles transmises tout au long de la vie:

- la vie
- un corps, un patrimoine génétique
- des dettes - dont la dette de vie à l'égard des parents, mais aussi la dette envers les générations précédentes qui nous ont légué un pays, une culture, une histoire, une organisation sociale et politique (ex. la démocratie), des biens collectifs (routes, monuments historiques, système de santé, sécurité sociale etc.) et des dettes sociales à rembourser : les différents déficits de l'Etat à se partager... !
- un nom, le patronyme, qui nous rattache à une famille, à une lignée
- un blason, chez les aristocrates
- un ou des prénoms, qui nous permet(tent) de nous individualiser dans cette famille, mais aussi, parfois, de nous situer par rapport à un ou plusieurs ancêtres de la famille
- un statut social, celui de nos parents
- un patrimoine multiforme (culturel, social, etc.), qui contribue à construire notre identité (cf. les différentes formes de capital transmis, selon Bourdieu)
- une histoire familiale (de rencontre, de désir entre les parents, mais aussi l'histoire des ancêtres, de la famille plus ancienne, celle qu'on raconte volontiers, et celle qu'on cache, notamment celle qui concerne les secrets de famille, et qui produit parfois des fantômes)
- Les contradictions non résolues des parents⁵
- le projet parental sur soi (qui peut être double : celui du père et celui de la mère), i.e. réaliser les désirs inassouvis voire les conflits inconscients des parents.
- parfois un métier ou une charge (cf. les paysans, les boulangers ou les notaires de père en fils),
- Les nombreux savoir-faire de la vie quotidienne transmis par les parents (entretenir son corps, faire la couture, la cuisine, faire du vélo, bricoler, tenir à jour son compte en banque etc.)

⁴ Gaulejac, op. cité, p. 99

⁵ Selon la formule de V. de Gaulejac, op. cité, p. 112

La transmission d'argent entre les générations d'une famille n'est donc qu'une partie de l'héritage officiel transmis devant notaire à la mort d'un ancien, héritage qui n'est lui même que la partie officielle et visible d'une transmission beaucoup plus vaste, multiple et discrète, qui a lieu en permanence tout au long de la vie.

Mais en même temps, cet argent transmis est lourdement chargé de tous les souvenirs et de toutes les composantes identitaires qui constituent le patrimoine commun des héritiers (en général la fratrie). Il porte en lui une forte charge symbolique et donc émotionnelle.

- Quand se fait la transmission d'argent ?

Lors de la liquidation de la succession d'un défunt, certes, mais également sous la forme de donations diverses : lors de fêtes rituelles (première communion, anniversaire, Noël), pour récompenser une réussite (baccalauréat, permis de conduire, fin des études), au moment du mariage (dot), pour contribuer à l'acquisition d'un appartement, pour faciliter une installation professionnelle (acquisition d'un commerce, d'une exploitation agricole, création ou achat d'une entreprise), pour tirer d'affaire un enfant en difficulté, pour alléger les frais de succession à venir en organisant une donation anticipée ou un partage des biens immobiliers entre les héritiers etc.

- Cadrage économique et historique

- En 1908, le patrimoine national français est estimé, en équivalent-francs de 1995, à 5 000 milliards. En 2000, il est estimé à 25 000 milliards environ. Ce sont globalement ces sommes qui changent de mains tous les trente ou quarante ans.
- Au début du 20^{ème} siècle, ce patrimoine était principalement composé de terres et d'immeubles. Puis le pays s'est industrialisé, il a créé de multiples entreprises industrielles puis de service. Parallèlement l'argent s'est dématérialisé. Aujourd'hui, les patrimoines sont composés plus largement de portefeuilles d'actions et des divers placements financiers que les banques inventent à l'infini.
- En 1975, 50 milliards de francs ont changé de main familiale. En 1995, ce sont 130 milliards de francs que 220 000 familles ont transférés.
- Aujourd'hui, 52 % des ménages sont propriétaires de leur logement, 82 % ont un livret d'épargne de protection, 31 ont une assurance vie (39 % chez les ouvriers).
- Tout au long du 20^{ème} siècle, la richesse s'est démocratisée au profit des classes moyennes
- Mais la dispersion (l'inégalité) des patrimoines reste encore très grande en France : les 10 % des Français les moins riches détiennent 0,12 % seulement du patrimoine national, les 50 % les moins riches en possèdent 6 %, et les 10 % les plus riches en détiennent 53,8 % ⁶!
- L'environnement historique et culturel dans lequel se déroulent les transmissions d'héritage a profondément changé au cours des derniers siècles
 - autrefois, du temps de l'aristocratie triomphante et de la bourgeoisie naissante, l'héritage était attendu, soupesé, évalué, parlé, socialisé. Il était le mode normal et quasi essentiel de constitution d'un patrimoine qui lui-même commandait le rang social. Il scandait la vie de tout honnête homme, de tout propriétaire, aussi bien riche que pauvre et en particulier ces moments

⁶ Antoine Prost, article « Riches et pauvres » et Anthony Rowley, article « L'argent » in *La France d'un siècle à l'autre, 1914 - 2000, Dictionnaire critique*, Paris, Hachette, 1999

fondateurs que sont la naissance, les fiançailles, le mariage, le décès. La question du partage du patrimoine entre héritiers était présente tout au long de la vie. Comme les mariages, les rapports de succession étaient négociés et arrangés, sur le plan économique autant que social⁷.

- Aujourd'hui, l'homme « hypermoderne » n'attend plus l'héritage comme autrefois. Chacun cherche d'abord à se construire et à construire son autonomie, son indépendance et son individualité.
 - De plus, dans les familles de classe moyenne, aujourd'hui, on ne parle pas volontiers de la mort d'un être cher ou supposé tel et de ses conséquences en termes d'héritage, on n'attend pas un héritage, on ne doit pas penser à l'héritage, on ne parle pas ouvertement des espérances d'héritage. Cela est devenu d'autant plus déplacé que la mort des parents n'intervient de plus en plus que lorsque les héritiers sont déjà à la retraite... ! Autant dire qu'est loin le temps où on attendait un héritage pour s'établir professionnellement ou socialement.
 - Aujourd'hui, ce qui détermine principalement la réussite et le rang social, c'est la formation et le diplôme : plus que sur l'attente d'un héritage, les familles en quête de réussite sociale se focalisent d'abord, financièrement et affectivement, sur le « bagage » scolaire et universitaire à donner à leurs enfants, correspondant à la hauteur de leurs ambitions.
- La transmission est vécue de manière différente selon les classes sociales
 - Dans les familles aristocratiques, on n'a pas honte d'être un héritier. On a été d'ailleurs formé, préparé à hériter. Hériter est considéré comme un honneur et comme une charge, cela entraîne des obligations, en particulier celle de conserver la chose héritée – ex. la propriété familiale –, de la valoriser pour la transmettre le moment venu. L'héritage est parlé, discuté, il est perçu dans le contexte de la succession historique des générations, et s'accompagne de la mission de préserver dans la durée le nom et l'honneur de la famille.

L'héritage des biens matériels – le château et les terres attenantes - est fondu dans celui des biens symboliques – la transmission du nom et de l'histoire de la famille, symbole de l'appartenance à une classe sociale - et en reçoit le sens.
 - Dans les classes pauvres ou très pauvres, l'héritage porte sur peu de choses, quelques meubles et un peu d'argent (en 1911, à Lyon, ville réputée riche, environ 70 % des décès ne donnent lieu à aucune succession : le patrimoine des journaliers, des manœuvres et des ouvriers est souvent nul). L'obligation de transmettre des biens en héritage n'est pas présente dans la culture ouvrière traditionnelle.
 - Dans les familles riches, l'héritage porte sur des biens nombreux et divers (immeubles, tableaux, terres, portefeuille d'actions, meubles etc., mais aussi capacité à « acquérir » un diplôme⁸, à gagner de l'argent dans les affaires). La

⁷ A. Gotman, *Dilapidation et prodigalité*, Paris, Nathan, 1995, p. 66

⁸ Dans son article « *L'inégalité* » in *La France d'un siècle à l'autre, 1914 - 2000, Dictionnaire critique*, Paris, Hachette, 1999, Anthony Rowley évalue en moyenne à 20 millions de francs sur l'ensemble d'une vie le gain, qu'il compare à celui du loto, lié à l'obtention du diplôme d'une grande école majeure, à 13 millions le fait d'être professeur d'université, 10 millions pour les professeurs certifiés, les inspecteurs des douanes, les huissiers etc.

transmission d'un patrimoine (à côté de l'acquisition d'un diplôme) occupe une place importante pour aider les enfants à « s'installer » dans la vie

- Chez les paysans, ce qui se transmet de plus important est la terre
- L'argent est présent deux fois dans une transmission généalogique :
 - Sous la forme primaire d'argent liquide ou de biens divers (meubles, immeubles etc.) transmis aux héritiers
 - Sous une forme « méta » dans le capital culturel. Ce dernier type de patrimoine comporte en effet une dimension essentielle transmise par les parents à leurs enfants : la représentation qu'ils ont de l'argent, et leur attitude concrète par rapport à l'argent : l'argent est-il propre ou sale ? Quelles sont ses qualités ? Quels dangers porte-t-il en lui ? A-t-on le droit d'en gagner ? Combien ? Comment ? Peut-on le dépenser ? Comment ? Dans quelles limites ? Comment, concrètement, les parents ont-ils fait pour gagner de l'argent, comment l'ont-ils dépensé ? (cf. Max Weber, *l'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*). Comparaison avec la parabole du poisson : une chose est de donner du poisson à qqn, une chose meilleure est de lui apprendre à pêcher.

3.3. L'argent, objet psychologique et social spécifique

- L'argent est un représentant du soi, une enveloppe psychique, une sorte de « vêtement » psychique du moi.
- Chacun entretient avec son propre argent des relations intimes intenses, en grande partie inconsciente, très chargées émotionnellement, faites de sentiments les plus divers et parfois contradictoires : amour, désir de possession, fantasme de toute puissance, domination, peur de manquer, angoisse, honte, violence, colère, mépris, culpabilité etc.

Ces sentiments et émotions sont associés à des représentations elles-mêmes multiples et diverses, certaines classiques, d'autres plus inattendues :

- La liberté, la puissance virile, le plaisir, la sécurité, l'état adulte, l'abondance, l'indépendance, la propriété – « c'est magique ! » - , le jeu d'investir en Bourse, la terre où s'enraciner, la circulation du flux sanguin, le statut social, la reconnaissance sociale, l'identité et la valeur personnelle, la dignité d'exister, l'amour, l'échange, la réserve d'énergie etc.
- la saleté, la révolte, le malheur, la douleur, la mort, « l'explosion de ma vie affective », la séduction, l'insignifiance, l'inutilité, l'incompétence, le manque, la compensation d'un manque, Satan, le démon, l'impudeur, la stérilité, l'esclavage, la souffrance – pour le gagner - , la domination ou l'écrasement d'autrui, la destruction de l'amitié, le lien qui ligote, la spéculation dangereuse – « l'argent peut mordre » - , le tabou, le paraître, le malaise, le jeu d'échecs auquel chacun est contraint de jouer, la prostitution.
- L'argent est le carburant et le stimulant de la vie : c'est pour en gagner que chacun travaille, c'est avec l'argent qu'on peut acheter nourriture, vêtements, logement, moyens de transport, biens culturels, mais aussi qu'on peut financer les études, l'achat d'un commerce ou la création d'une petite entreprise...qui permettront d'assurer des rentrées d'argent régulières

- L'argent est un stimulant des échanges économiques, et donc de la richesse des sociétés. Il est également, pour cette même raison et selon Aristote, un instrument essentiel du lien social
- Il est aussi un des constituants importants de l'identité sociale d'un individu (cf. le capital économique de Bourdieu)
- L'argent est une créance sur la société, c'est la matérialisation d'un droit.
- La dette, et notamment la dette d'argent, crée du lien
- L'argent reçu autrement que contrepartie d'un travail (héritage, loto, réussite financière du conjoint) est souvent vécu comme illégitime
- L'argent n'est pas un objet neutre. Il a toujours une histoire, connue ou cachée, et il est le plus souvent chargé d'affects, ceux de l'ancien propriétaire et ceux de l'héritier. Quand on hérite d'argent, on hérite également de son histoire et de ce dont il est chargé. Symboliquement, l'argent a une odeur, même si le dicton populaire affirme le contraire
- L'argent est un équivalent général des valeurs. Il est particulièrement labile et peut prendre, notamment du fait des projections diverses faites sur lui, des significations beaucoup plus nombreuses et variables que des objets.
- A la différence d'une maison ou d'un objet d'art de grande valeur, l'argent peut être divisé ou fragmenté à l'infini. Dans les processus de partage entre cohéritiers, dans lesquels il convient de trouver un équilibre parfois subtil entre les désirs et les droits de chacun, ou encore de dédommager tel ou tel héritier, la divisibilité de l'argent apporte un concours irremplaçable.

3.4. Contexte et enjeux de la transmission généalogique

- Quelle est la situation du donateur ?
Il est obligé de transmettre, la transmission est de droit, elle est très précisément encadrée par la loi qui ne laisse au donateur qu'une faible marge de manœuvre. Déshériter un ayant droit est un acte complexe et grave. En ce sens, la loi rend service au donateur en lui évitant d'avoir à satisfaire ses préférences pour tel ou tel de ses héritiers, elle lui permet de maintenir au moins une apparence d'équité, les préférences pouvant toujours être traduites en actes de manière plus subtile et symbolique. Dans la réalité, la grande majorité des transmetteurs d'héritage se conforment expressément aux logiques d'équité contenues dans la loi.
- Le statut propre du don intra familial
Le don (et son corollaire la dette) occupent une place importante dans le mode de circulation des biens et des services propre aux réseaux tels que la famille. Il se distingue en cela de la circulation dans le monde marchand, qui fonctionne selon le principe de l'équivalence, et de la circulation sous l'égide de l'Etat, qui fonctionne selon le principe de l'égalité (et de la solidarité).
- La transmission est un don, et à ce titre il requiert trois attitudes de la part de l'héritier : accepter (ou refuser) de recevoir la chose transmise, l'investir (c'est-à-dire lui trouver un destin - usage/entretien/amélioration, ou consommation/dilapidation -) et la transmettre à ses propres héritiers (ou au moins reconnaître une dette à l'égard du donateur).
- Droits et devoirs des héritiers à l'égard de la succession

- Si le défunt a plusieurs héritiers, les biens sont dans un premier temps en indivision.
- Chaque héritier est tenu de s'acquitter des dettes et des charges de la succession dans la proportion de ce qui lui revient
- Il peut accepter la succession, la refuser (il est alors censé n'avoir jamais hérité), ou encore l'accepter sous bénéfice d'inventaire (ce qui limite ses obligations financières éventuelles au seul montant des biens qu'il a reçus).
- Rôle de l'Etat
 - L'Etat joue un rôle important dans la transmission intergénérationnelles en définissant les lois qui encadrent le processus de succession
 - Par ailleurs il prélève des droits de succession. Pour une succession en ligne directe, ceux-ci sont nuls ou d'un faible montant jusqu'à 50 000 € par héritier⁹. Ils peuvent aller jusqu'à 60 % pour les donations entre personnes non parentes. Les règles et barèmes relatifs à ces droits de succession sont assez complexes.
- Dans la transmission, les ancêtres peuvent léguer des objets. Chaque objet est porteur de significations, et d'un capital d'émotions spécifiques liées à son histoire et à sa résonance dans l'histoire personnelle du donateur et dans celle du légataire. Ces significations et ces émotions peuvent au demeurant être différentes selon les différents héritiers potentiels.
- Du fait de notre égocentrisme, nous avons tendance à considérer les objets et l'argent que nous possédons comme étant attachés à nous, à notre service, et susceptibles d'être pliés et transformés par nous selon notre bon plaisir.

Nous pourrions également considérer que ce sont les objets que nous possédons qui sont stables et qui ont leur vie propre, qu'ils nous transforment et que nous sommes à leur service. L'aîné d'une famille aristocratique qui reçoit en héritage le château familial en devient certes le propriétaire, mais il devient en même temps son serviteur, investi de la tâche parfois redoutable de l'entretenir matériellement et de le faire vivre socialement comme lieu de mémoire du nom et de perpétuation de la lignée. Cf. également Marx cité par V. de Gaulejac : « Est-ce le paysan qui possède la terre ou la terre qui possède le paysan ? »

En ce sens, hériter nous transforme, car c'est accepter de recevoir un bien, matériel ou symbolique, avec toutes les significations dont il est chargé, accepter d'être transformé par ce bien, accepter, en principe, d'en faire bon usage, de l'entretenir pour pouvoir le transmettre ultérieurement aux générations suivantes.

3.5. Histoires d'héritage : les règlements de compte

Les successions donnent souvent lieu à des règlements de compte : c'est normal. Il s'agit en effet de partager des « biens » parfois très désirables, qu'on désire s'approprier pour arrondir son patrimoine ou pour en user normalement.

Mais il s'agit parfois aussi de « biens » chargés d'affects ou de sens négatifs, voire insupportables et mortifères.

Enfin, ces biens à partager sont une occasion providentielle de solder d'anciens conflits qui n'ont jamais pu l'être du vivant de l'ancêtre commun.

⁹ A fin 2004, des projets d'allègement des barèmes sont à l'étude

3.51. Accepter ou refuser l'héritage

On a vu que si, juridiquement, trois solutions claires dans leur contenu sont prévues par la loi, il en va tout autrement dans le registre affectif et symbolique.

Dans ce domaine, ce qui prime est moins la réalité objective de l'héritage que les « adhérences symboliques » qui y sont attachées, et surtout l'intention plus ou moins cachée (parfois en grande partie inconsciente) dont le donateur accompagne l'acte de transmission.

Ces « choses », transmises avec l'héritage comme « en prime » cachée, entrent en résonance profonde avec l'histoire de vie de l'héritier, et avec sa vie affective profonde. Elles sont bouleversantes, elles sont susceptibles de le bouleverser, parce qu'elles mettent en jeu la matière intime dont il est fait.

Le plus souvent, l'héritage s'impose à l'héritier sans que celui-ci ait conscience de son contenu symbolique : c'est le cas de Bernadette, qui se voit imposer, pour être héritière, de renoncer à une carrière de médecin, et de se faire complice de son père dans une certaine injustice à l'égard de sa mère, de son demi-frère et de sa demi-soeur.

C'est le cas de John Harper, qui ignore l'origine criminelle de l'argent au moment où il le reçoit de son père, et ignore en particulier que son appropriation a entraîné deux morts d'homme et entraînera bientôt celle de son père puis de sa mère.

C'est le cas de Clarisse qui ignore les vrais enjeux des manipulations de son père autour de ses donations successives, en en particulier la nature des secrets de famille qui sont à « acheter » en complément des donations faites par son père.

C'est le cas enfin de Sonia, héritière à 21 ans d'une somme d'argent qui la dépasse complètement (l'équivalent d'environ deux millions d'euros), et qu'elle mettra plus de quinze ans avant de s'approprier pour en jouir normalement.

Dans tous ces exemples, l'héritier se débrouille au mieux, avance dans une sorte de brouillard, et « digère » son héritage au fil des ans, après avoir louvoyé pendant de nombreuses années entre acceptation et rejet de l'héritage. Cet entre-deux peut d'ailleurs déboucher, de nombreuses années plus tard, sur une acceptation lucide de l'héritage et de son éventuel passif symbolique (cf. Bernadette) ou sur son rejet (cf. le jeune John)

Il existe encore d'autres façons de traiter un héritage de manière ambivalente entre acceptation et refus : c'est de le « croquer », de le dépenser dans des plaisirs passagers : mener grande vie, dilapider l'argent, faire des voyages luxueux et coûteux, ou encore en faire don à une institution de type ONG, ou encore le transmettre rapidement à ses propres descendants. Cette façon permet de liquider le passé familial attaché à la succession en argent et en biens, c'est une façon d'accepter l'héritage sans en subir les effets perçus plus ou moins clairement comme redoutables.

L'enjeu final de cette décision, c'est de s'instituer ou non héritier d'une famille, s'inscrire ou non dans la continuation de la lignée familiale et de son histoire. Plus exactement, l'enjeu est d'adhérer plus ou moins volontiers à cette filiation, puisque notre degré de liberté par rapport à cette transmission est relativement réduite.

3.52. La lutte de places¹⁰

- La « liquidation¹¹ » d'une succession entre les cohéritiers, souvent des frères et sœurs, donne parfois lieu à des conflits intenses où tous les coups semblent permis.

On parle également de « règlement » d'une succession, comme s'il s'agissait d'un sport dangereux sujet à débordements qui, pour être pratiqué, avait besoin d'être encadré par des règles strictes (le règlement) sous l'œil d'un arbitre supposé neutre (en l'occurrence le notaire, commis d'office par l'Etat pour arbitrer la partie).

Il s'agit d'abord de faire les comptes, c'est-à-dire de faire l'inventaire de l'existant, certes en argent sonnante et trébuchant et en objets, maisons, droits légués sous diverses formes, mais également l'inventaire de ce que recouvre ce patrimoine apparent : certains aspects cachés de l'histoire du défunt, des secrets de famille que sa disparition va peut-être permettre de percer. Cette histoire chargée de sens et qui touche profondément, consciemment ou non, chacun des héritiers.

- Mais il s'agit également de régler les comptes, souvent de vieux comptes datant de l'enfance. Epoque durant laquelle, déjà, c'était la guerre entre les enfants pour se faire une place au soleil, c'est-à-dire dans la reconnaissance et l'amour des parents.

L'enjeu, c'est encore et toujours d'exister au sein de la famille, de prendre toute sa place dans l'histoire de la famille, ou de conquérir enfin celle dont on a été injustement privé.

Ces luttes, ces déchirements sont souvent nécessaires, puisqu'en dernier ressort il s'agit de partager, et que chacun veut avoir la meilleure part.

- V. de Gaulejac note que dans certaines sociétés exonérées de droits de succession comme la Corse, les partages ne sont jamais faits, les biens hérités restent indivis, et ne sont pas investis parce que personne ne se les approprie vraiment. Les comptes ne sont jamais faits, les paroles ne sont pas échangées, les contradictions ne sont pas résolues, et les haines restent inextinguibles.
- Liquider, c'est en principe faire clair et transparent, mais les liquidations de succession sont souvent l'objet de stratégies de brouillage et d'obscurité, d'abord de la part du donateur, qui souhaite garder ses secrets (cf. l'histoire de Clarisse) ou avantager tel ou tel héritier à l'insu des autres, mais aussi de tel ou tel héritier qui souhaite capturer telle ou telle part de l'héritage qui ne lui est pas a priori destinée, ou encore imposer ses volontés à l'occasion du processus de transmission.
- Les stratégies de capture d'héritage sont souvent couronnées de succès, on en voit des traces fréquentes dans la partie des séminaires de sociologie clinique portant sur le décryptage de l'histoire des lignées d'ancêtres. On peut y trouver une explication dans le fait que de nombreuses personnes sont mal à l'aise avec l'argent et les biens matériels, parce qu'ils en ont une représentation négative. Capter leur part d'héritage est aussi facile que de s'approprier, dans la cour de l'école, le sac de billes d'un petit qui ne prend pas vraiment plaisir à jouer aux billes. Surtout si l'on est plus grand et plus décidé que lui...

4. En guise de conclusion

¹⁰ V. de Gaulejac, I. Taboada-Léonetti, *La lutte des places, Roman familial et trajectoire sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994

¹¹ Etymologie intéressante : historiquement, *liquide* signifie successivement « clair, limpide, transparent », puis, en parlant de biens, « qui ne sont pas objets à contestation, qui sont libres de dettes », et enfin « l'argent en espèces disponible immédiatement »

La grande diversité des histoires familiales, celle des enjeux liés à la transmission « transgénérationnelle » et celle des relations intimes que chacun entretient avec l'argent rend difficile tout discours de portée générale sur la question de la transmission. C'est chaque fois une histoire différente, complexe, mouvante, en grande partie inconsciente.

Les quelques remarques ci-dessus sont moins à prendre « pour argent comptant » que comme une tentative de débroussaillage d'histoires singulières toujours à approfondir, toujours à reprendre. Et comme une invitation à débroussailler soi-même ses propres histoires d'héritage...ou celles des autres. C'est au moins aussi passionnant que la lecture des romans policiers... !